



SAMEDI 5 FEVRIER 2022

Dans l'atelier du Vieux Village des Angles

ATELIER-BEAUX-ARTS Le Four Banal rue de l'église 30133 Les Angles

09 86 57 52 57 - contact@atelier-beaux-arts.fr - www.atelier-beaux-arts.fr

>> COORDONNEES DU STAGIAIRE

ETAT CIVIL ☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE : DATE DE NAISSANCE (stagiaire mineur) :/...../.....

TEL FIXE / PORTABLE : MAIL :@.....

>> COORDONNEES DU REPRESENTANT LEGAL (stagiaire mineur à partir de 15 ans)

ETAT CIVIL ☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TEL FIXE / PORTABLE : MAIL :@.....

J'AUTORISE MON ENFANT A RENTRER SEUL DU STAGE ☐ OUI ☐ NON

NOM ET PRENOM DE LA PERSONNE AUTORISEE A VENIR CHERCHER MON ENFANT :

>> CONDITIONS D'ACCÈS AU STAGE

La séance de 3h => adhérent: 32€ Non adhérent: 40€

Compositions picturales autour d'un modèle vivant et de son environnement

☐ Samedi 5 février 2022 - séance de 9h30 à 12h30

☐ Samedi 5 février 2022 - séance de 14h30 à 17h30

Le matériel d'atelier et les consommables sont mis à disposition pendant les séances de cours afin d'expérimenter de nouvelles techniques.

Techniques privilégiées (Participation à l'ensemble du stage demandée pour la technique à l'huile)

☐ Crayon ☐ Feutre ☐ Fusain ☐ Encre ☐ Pastel ☐ Acrylique ☐ Aquarelle ☐ Gouache ☐ Huile ☐ Technique mixte

☐ Aucune expérience

☐ Peu de pratique

☐ Travail régulier d'après nature

>> CONDITIONS GENERALES (chèque établi à l'ordre de l'Atelier Beaux-Arts)



Chèques-vacances acceptés

Inscription: La réservation des séances est enregistrée par ordre d'arrivée et devient définitive à compter de la réception d'un courriel de confirmation (8 personnes maximum par séance de cours).

Coronavirus Covid-19: Le pass et le port du masque sont obligatoires dans tous les stages ou cours collectifs organisés en intérieur. En cas de re-confinement, que celui-ci concerne le lieu de formation ou d'habitation du participant, le stagiaire se verra proposer soit le report, soit le remboursement, sans pénalité.

Annulation du fait du stagiaire: Tout module de formation commencé par le stagiaire est dû dans son intégralité. En cas d'annulation d'une inscription déjà enregistrée à moins de 15 jours ouvrés avant le début de la formation, l'Atelier Beaux-Arts facturera un dédit de 50% du prix du stage à moins que l'élève s'engage sur d'autres formations pour une valeur équivalente ou si le désistement constitue un cas de force majeure.

Annulation du fait de l'association: l'Atelier Beaux-Arts se réserve la possibilité d'interrompre ou d'annuler un stage sans préavis si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. Constitue un cas de force majeure l'impossibilité physique ou matérielle pour le professeur d'assurer la formation prévue ou si le nombre minimum de 5 participants par séances n'est pas atteint et ce pour des raisons pédagogiques et/ou de qualité des cours. L'association proposera d'autres horaires aux stagiaires concernés. En cas de refus, l'atelier Beaux-Arts remboursera sous 15 jours la totalité des sommes engagées correspondantes aux prestations non réalisées sans autre forme de compensation financière.

Date

Stagiaire

Représentant légal (stagiaire mineur)